



Règlement Intérieur

L'ACCUEIL de LOISIRS reçoit vos enfants de 3 ans (scolarisés) jusqu'à leurs 18 ans.

1/ Conditions d'admission : voir fiche d'inscription.

2/ Horaires :

- Accueil : entre 8 h 30 et 9 h 00 (garderie à partir de 7h00)
entre 13 h 30 et 14 h 00
- Départs : entre 12 h 00 et 12 h 15
entre 17 h 30 et 18 h 00
- Respect des horaires :
Le personnel n'est pas habilité à assurer l'accueil des enfants en dehors des heures d'ouverture,
Les familles doivent respecter scrupuleusement ces horaires.
En cas d'empêchement les parents sont tenus d'appeler l'accueil de loisirs avant 12 ou 18 heures.
En cas d'abus flagrant dans le non-respect des horaires, une pénalité de 3€50 sera appliquée.

3/ Inscriptions :

- Toute inscription sera facturée, seules les absences justifiées médicalement pourront être déduites.
- En cas d'absence vous devez prévenir le centre avant 9h le matin.
- Les enfants de moins de 3 ans scolarisés ne seront accueillis qu'en demi-journée.
- La directrice pourra refuser d'accueillir un enfant sur la semaine complète si cela est nécessaire pour son bien-être
- Lorsque tous les groupes sont en sortie sur la journée, il n'y a pas d'accueil dans les locaux.

4/ Santé :

- Les enfants malades ne peuvent être admis et aucun médicament ne peut être administré sauf cas particulier à déterminer avec le médecin traitant de l'enfant et l'accord de la direction. Les médicaments seront alors administrés par la directrice sur présentation d'une ordonnance nominative et datée.
- En cas de maladie survenant au centre, le responsable appellera les parents et ils décideront ensemble de la conduite à tenir.
- La directrice du centre peut demander aux parents de venir chercher leur enfant, si elle juge que son état de santé le nécessite.
- Elle peut également si elle le juge nécessaire prendre l'initiative d'appeler le médecin et d'en aviser ensuite les parents.
- Les vaccins de l'enfant devront être à jour et complets.
- En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence (SAMU, Pompiers).

5/ Vie collective :

- Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe éducative.
- Les enfants doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement.
- Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective de l'accueil de loisirs, les parents en seront avertis par l'équipe de direction.
- Si le comportement persiste, une exclusion d'abord temporaire, voire définitive après nouvel essai, pourra être décidée par la direction dans un souci de protection des autres enfants et de l'équipe encadrante.
- Les enfants doivent également respecter le matériel collectif mis à disposition (bus, locaux, mobilier, jeux, matériel pédagogique). Les parents sont pécuniairement responsables de toute détérioration matérielle volontaire et devront rembourser le matériel abîmé.
- Chaque enfant est responsable de ses objets personnels (vêtements, sacs & autres) et de ses jouets (billes, etc.). Les objets de valeur, bijoux sont fortement déconseillés.
- Tout objet susceptible de représenter un danger quelconque est interdit.

- L'utilisation du portable est interdite sur l'accueil de loisirs des 3 / 12 ans et durant les activités ou sorties pour les plus de 10 ans. Il est toléré durant le transport.
- Il est strictement interdit de fumer, de consommer de l'alcool et des substances illicites.

Le Centre de Loisirs Croq' Loisirs décline toute responsabilité.

6/ Equipement personnel :

Chaque enfant devra être équipé:

- D'un sac à dos dans lequel il devra avoir :
 - ✓ d'une paire de chausson
 - ✓ un chapeau ou une casquette
 - ✓ un vêtement de pluie
 - ✓ de la crème solaire pour les beaux jours
- De bonnes chaussures (genre baskets) et une tenue pratique, **les tongs sont déconseillées.**
- Une tenue pouvant être salie
- Pensez à marquer le tout au nom de l'enfant.

En cas de perte ou d'échange, nous déclinons toute responsabilité.

7/ Repas & pique-nique :

- En cas d'absence vous devez prévenir le centre avant 9h le matin.
- Signaler les régimes et allergies
- Pour le pique nique, mettre :
 - ✓ dans un sac plastique marqué au nom de l'enfant ce qui doit être conservé au frais (à l'arrivée de votre enfant, ce sac sera mis dans une glacière).

Éviter les crèmes dessert, yaourt ... en général tout ce qui est difficile à manger assis à même le sol.

- ✓ dans le sac à dos, les denrées non périssables, une petite bouteille d'eau, le vêtement de pluie et une casquette ou chapeau, de la crème solaire pour les beaux jours.

8/ Responsabilité :

- Les enfants demeurent sous la responsabilité de leurs parents ou de l'accompagnant tant que ceux-ci n'ont pas été accueillis par un membre du personnel. La responsabilité du Centre de Loisirs Croq' Loisirs s'arrête lorsque l'enfant est remis à l'accompagnant. Ce dernier devra être âgé de plus de 15 ans et devra être nominativement désigné par les parents sur la fiche d'inscription,
- Tout enfant âgé de 11 ans et plus pourra, après autorisation parentale écrite, partir seul.
- La responsabilité de l'accueil de loisirs s'arrête :
 - ✓ à la remise de l'enfant par un(e) animateur(trice) du groupe, aux parents ou exclusivement à toute personne nommément désignée par eux sur la fiche de liaison.
 - ✓ au départ " seul " de l'enfant à un horaire déterminé sur la fiche d'inscription ou après accord écrit des parents.
 - ✓ si l'enfant doit quitter le centre pour des raisons personnelles, vous devez nous le préciser par écrit, en nous indiquant son heure de départ, le nom de la personne qui le prend en charge, et éventuellement l'heure de son retour.
- Si l'un des deux parents n'était pas autorisé par décision de justice à venir chercher l'enfant une copie de cette décision devra être fournie.
- L'enfant ne sera pas remis à toute personne se présentant dans un état laissant présager l'absorption de produits toxiques (alcool, drogue...),

9/ Annulation :

En cas d'annulation d'activité par nos services un remboursement est possible.

L'équipe de direction et d'animation

Son acceptation conditionne l'admission des enfants.